

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 430

Rubrik: Bagatelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion donnant un droit aux études universitaires, le coût enfin des engagements pris, notamment dans le domaine de la recherche dont l'expansion est par définition illimitée.

Ce paquet de critiques est fort bien composé. Il reprend des attaques lancées contre les projets antérieurs. Il souligne la complexité, donc la lourdeur administrative, des procédures prévues pour planifier le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Président du Fonds national, donc partisan en principe de l'aide fédérale, M. Olivier Reverdin partageait ce point de vue au conseil des Etats. Enfin, en période financière difficile, le refus des dépenses sans frein, et en faveur de la jeunesse, surtout lorsqu'elle est étudiante, donc contestatrice, barbue, voire terroriste et droguée, est un thème qui porte loin dans l'opinion publique. Ainsi peut-on à la fois souligner le rôle que joue dans notre prospérité la R + D, donc chercher appui fédéral en faveur de l'industrie privée, tout en luttant contre l'Université et sa recherche fondamentale, en agitant le spectre du chômage des universitaires et en réclamant que la priorité soit accordée à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et de cadres moyens. Désunies à propos de la loi, les organisations patronales semblent sur ce dernier point se rejoindre parfaitement.

Procédures complexes

Les procédures de planification, qui permettront d'avoir droit aux subventions fédérales, telles que la LAHER les prévoit, sont évidemment complexes. Elle augmenteront le poids de la bureaucratie de l'Etat et dans les hautes Ecoles. Tout cela est regrettable ! Comme il peut paraître regrettable à certains que l'autorité politique se mêle désormais plus étroitement encore des problèmes de l'enseignement et de la recherche, au détriment des intéressés directs.

Mais tout cela n'est que la conséquence de l'incapacité manifestée par les hautes Ecoles à créer entre elles un minimum de coordination. Balbutiante en Suisse romande, quasi inexistante en

Suisse alémanique, la collaboration inter-universitaire, au niveau des institutions, est le reflet de ce monde académique où trop souvent le bon plaisir du professeur ou du chef de laboratoire est baptisé liberté de l'enseignement et de la recherche. L'irresponsabilité sociale et politique, et l'égoïsme de nombreux universitaires, sont une des raisons de la LAHER. Sous cet angle, cette loi, incontestablement, est une défaite des Universités et de leur prétention à l'autonomie.

Les rêves et les projets malthusiens

Comment ne pas rêver, à la lecture des soixante-neuf articles de ce texte pesant et tâillon, à quelque chose de tout autre ? A un système scolaire où effectivement l'Université n'est pas le couronnement fatal d'un « cursus » d'études qui ressemble plus à un steeple-chase qu'au cheminement harmonieux d'un adulte en formation ? A un enseignement supérieur débarrassé de la han-tise des diplômés, qui serait alors le libre lieu de rendez-vous de ceux qui viennent se former, se perfectionner ou approfondir le savoir humain ?

BAGATELLES

Samedi 19; premier « Aubert-Witz » (bon mot au sujet du candidat Aubert) à la Télévision suisse alémanique. Au cours d'une émission populaire, un des participants remarque en plaisantant : « Aubert, *ob er es schafft als Bundesrat* ». C'est intraduisible puisqu'il s'agit d'un jeu sur les mots : Aubert — ob er. En fait cela signifie « s'il réussit à devenir conseiller fédéral. »

* * *

Le candidat à la municipalité désigné par l'assemblée des délégués du Parti socialiste de la ville de Zurich à la place d'un conseiller sortant doit être un homme fort désagréable pour l'appareil : né en 1936, il représente la troisième génération socialiste dans la famille, puisque son grand-père et son père (secrétaire syndical) en faisaient aussi partie. Il a été « faucon rouge » (éclaireur socia-

Mais ne confondons pas ces rêves et ces aspirations avec les projets malthusiens et antisociaux de Otto Fischer et de ses amis. La LAHER doit donc être défendue malgré tout. Car elle constitue pour les hautes Ecoles, pour le Fonds national, etc. ... un défi et une promesse d'avenir, qui ne se mesurent pas seulement en millions de francs. Malgré le carcan administratif, les Universités ont ainsi l'occasion de développer leurs prestations et de faire face à un avenir lourd d'étudiants et de difficultés. Si elles ne savent pas utiliser intelligemment les moyens qui continueront à leur être assurés, le pouvoir politique fédéral, dont elles dépendent désormais plus directement, en tirera les conséquences.

Cette loi oblige donc la communauté des enseignants et des chercheurs à faire preuve de clairvoyance et de courage civique, ce qui n'est pas habituel chez nous. C'est un de ses mérites essentiels, auxquels probablement ni le Département fédéral de l'intérieur, ni les parlementaires, n'ont pensé en examinant le projet de loi.

liste) et fondateur des Jeunesses socialistes. Il est évidemment aussi syndiqué et il a toujours été militant. Son nom : Bruno Kammerer.

* * *

Erreur de traduction : la liste en français des personnes qui appuient le référendum sur la nouvelle loi contre l'interruption de grossesse contenait le nom d'une conseillère nationale inconnue : Monika Blöcker. La liste en allemand nous apprend qu'elle est « députée au Grand Conseil ».

* * *

Petit pépin en Suisse alémanique pour les partisans de l'impôt sur la richesse : leur affiche reproduit deux en-têtes de « Blick » et une de « Tat ». Or cette reproduction a été faite sans autorisation et une mise au point du PSS confirme expressément le fait.